

**L'Economiste – n° 4242 du 27 mars**

**Eaux souterraines**

**Les contrats de nappes bientôt généralisés**

**Une gestion contractuelle pour limiter la surexploitation**

**Le volume utilisé atteint 1 milliard de m3 par an**

**La tutelle planche sur une révision de la réglementation**



Pour la ministre en charge de l'Eau, Charafat Afilal, seuls les contrats de nappes permettent de rééquilibrer le niveau des eaux souterraines

Avec une exploitation de l'eau souterraine dépassant le potentiel de 20%, le Maroc est désormais confronté à une situation de pénurie hydrique. En effet, le volume utilisé s'élève à 1 milliard de m3 par an. La surexploitation de cette ressource ne sera pas sans conséquences sur le développement socio-économique du pays. Car, «les eaux souterraines assurent la quasi-totalité des besoins des populations rurales et permettent l'irrigation de 40% de la superficie totale», comme l'a souligné la ministre en charge de l'Eau, Charafat Afilal, lors d'un atelier organisé en partenariat avec l'Agence française de développement (AFD), hier à Skhirat. Et pour ne rien arranger, la croissance démographique aggrave les choses. «Avec l'augmentation de la population, le Maroc arrive aux limites de ses ressources en eaux conventionnelles par habitant», a déploré Aziz Akhannouch, ministre de l'Agriculture et des pêches maritimes. Aujourd'hui, le défi est de satisfaire toute la demande sans nuire à la ressource. Pour relever le challenge, il ne faudrait pas se contenter de l'augmentation de l'offre. «Celle-ci doit être combinée avec une politique de gestion des ressources tel que l'a préconisé le Souverain dans son discours prononcé à l'occasion de la 9e session du Conseil supérieur de l'eau et du climat», a dit Akhannouch. En effet, le Roi avait prôné plus de vigilance en matière d'exploitation.

Au-delà de la surexploitation, d'autres facteurs expliquent ce constat alarmant. Charafat Afilal cite le

système de suivi qui ne permet pas de donner des informations fiables sur les prélèvements d'eau. Elle reconnaît également l'inefficacité du contrôle. Ce sont des difficultés que ni la réglementation ni la stratégie nationale de l'eau, mise en place en 2009, n'ont permis de résoudre. Une feuille de route qui avait montré que la seule issue réside dans la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance. «Celui-ci privilégie la participation, l'implication et la responsabilisation des acteurs concernés dans un cadre contractuel négocié, à savoir le contrat de nappe», a précisé la ministre. Pour elle, l'instauration de ce cadre permettra de rééquilibrer le niveau des eaux souterraines. «Un équilibre qui ne peut être atteint qu'à travers la recherche de possibilités d'augmentation de la recharge naturelle des aquifères, qui soient techniquement et économiquement faisables», a-t-elle ajouté. Mais la mise en place de ce mode de gestion s'est heurtée à des obstacles de taille. En tête, le vide juridique en matière de gestion contractuelle des nappes. S'y ajoutent des réticences chez les partenaires du département de tutelle. Pour l'heure, seule la gestion des eaux souterraines du Souss-Massa-Draâ a fait l'objet d'un contrat de nappe.

Aujourd'hui, Charafat Afilal compte s'attaquer à ces obstacles. Son département planche actuellement sur une refonte de la législation. Il est question de consolider les dispositions permettant de limiter les opérations de pompage et de renforcer les mécanismes de contrôle et d'auto-contrôle. Ce chantier est d'une nécessité impérieuse. Aziz Akhannouch a affirmé que «l'amélioration de la gouvernance est un défi majeur que beaucoup de régions se doivent d'améliorer au regard de leur responsabilité vis-à-vis de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté». D'autant plus que «les eaux souterraines représentent un enjeu socio-économique majeur pour l'accès à l'eau potable, les activités industrielles et touristiques. Elles sont aussi primordiales pour le développement agricole du pays».

Si l'irrigation absorbe une quantité importante des eaux souterraines, Akhannouch s'est engagé à œuvrer dans la voie de la gestion rationnelle et durable de cette ressource. Cela passe par le développement du partenariat public-privé. Un mode de gouvernance qui a d'ailleurs été déployé pour la sauvegarde de la zone de Chtouka Aït Baha.

### **L'AFD appuie le secteur de l'eau**

Avec près de 650 millions d'euros d'engagement au cours des vingt dernières années, l'eau constitue un secteur clé de l'intervention de l'AFD au Maroc. Les projets financés par cet organisme concernent l'irrigation agricole, l'alimentation en eau potable et en eaux industrielles. Les financements de l'AFD visent l'amélioration du rendement des réseaux d'eau et de l'assainissement. Les futures interventions devraient garantir la mise en œuvre de la gouvernance intégrée des eaux avec une meilleure gestion de la demande et des économies. A cela s'ajoute la promotion des ressources non conventionnelles pour favoriser le dessalement, et la réutilisation des eaux usées épurées.

Hajar BENEZHA

Medias 24, 26 mars

## La surexploitation des eaux souterraines atteint 1 milliard de m<sup>3</sup> chaque année au Maroc



(DR)

**Les prélèvements excessifs exercés sur les nappes phréatiques sont surtout problématiques pour les zones rurales qui dépendent de l'irrigation. La ministre en charge de l'eau Charafat Afilal veut promouvoir une meilleure gestion de la ressource.**

Le volume surexploité des ressources en eaux souterraines atteint aujourd'hui 1 milliard de m<sup>3</sup> par an, entraînant la baisse quasi-généralisée des niveaux piézométriques au niveau des principales nappes du pays et la **réduction des débits, voire l'assèchement des sources**, a affirmé, mercredi à Skhirat, la ministre déléguée chargée de l'eau, **Charafat Afilal**.

"Les ressources en eaux souterraines sont confrontées depuis plusieurs décennies à la surexploitation et la dégradation de leur qualité. Le volume surexploité aujourd'hui est de l'ordre de 1 milliard de m<sup>3</sup> par an", a déploré la ministre, qui intervenait à l'ouverture de **l'Atelier national sur la gestion des eaux souterraines**.

Dans ce cadre, Mme Afilal a fait savoir que le territoire marocain recèle d'importantes ressources en eau souterraines, dont le **potentiel naturel renouvelable est estimé à un peu plus de 4 milliards de m<sup>3</sup> par an**.

"Ces ressources jouent un rôle déterminant dans le développement économique et social du pays, et assurent ainsi la **quasi-totalité des besoins en eau des populations rurales**, en irriguant près de 40% de la superficie totale irriguée", a-t-elle insisté.

La ministre a toutefois soulevé la subsistance de faiblesses, malgré les progrès significatifs réalisés en matière de gouvernance depuis 1995, suite à la **promulgation de la loi 10-95 sur l'eau**. Il s'agit particulièrement, du développement des pompes au-delà des niveaux arrêtés dans les documents

de planification, le système de suivi qui ne permet pas de donner des informations fiables sur les prélèvements d'eau, ainsi que la faible responsabilisation des usagers.

Face à cette situation, Mme Afilal a assuré que la nouvelle stratégie nationale de l'eau a accordé un intérêt particulier à la gestion et la préservation de ces ressources stratégiques, notant que "la seule issue réside dans la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance", privilégiant la participation, l'implication et la responsabilisation des différents acteurs concernés, dans un cadre contractuel négocié, à savoir le **contrat de nappe**.

L'instauration de ce cadre devrait viser le rétablissement d'un équilibre durable des eaux souterraines, qui passe impérativement par l'amélioration de **la connaissance et une évaluation réaliste des ressources renouvelables**, la recherche des possibilités d'augmentation de la recharge naturelle des aquifères techniquement et économiquement faisables, ainsi que la réduction des prélèvements dans les nappes d'eau souterraines surexploitées.

Elle a, à cet égard, appelé à adopter une vision commune et partagée sur le nouveau mode de gouvernance des eaux souterraines.

Pour sa part, le **ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, Aziz Akhannouch**, a fait savoir que les eaux souterraines représentent des enjeux socio-économiques majeurs pour l'eau potable, les activités industrielles et touristiques et sont primordiales pour le développement agricole de nombreuses régions du Maroc.

"Leur gouvernance est un défi majeur que beaucoup de régions doivent améliorer au regard de leurs responsabilités vis à vis notamment de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté", a-t-il lancé.

Il s'est ainsi félicité de la **politique des barrages** menée par le Maroc, qui a pu le doter d'une infrastructure hydraulique et hydro-agricole solide.

M. Akhannouch a déploré l'arrivée du Maroc aux limites de ses ressources en eaux conventionnelles par habitant, avec l'augmentation de sa population, soulignant que le défi majeur aujourd'hui "ne se résume plus à une simple augmentation de l'offre en eau mais devrait reposer sur une politique forte de gestion des ressources en eau".

Il a ainsi rappelé l'exemple du **Plan Maroc Vert** qui a mis la maîtrise et l'économie de l'eau au cœur de cette stratégie, afin d'assurer un développement agricole durable et une sécurité alimentaire.

**"Plus de 360.000 ha ont été équipés en goutte-à-goutte à fin 2013**, alors qu'il est prévu d'atteindre plus de 410.000 ha à la fin de cette année", a-t-il annoncé.

Concernant le **Plan national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI)**, M. Akhannouch a rappelé qu'il vise à moderniser les systèmes d'irrigation, à travers la reconversion à l'irrigation localisée d'une superficie de l'ordre de 550.000 ha à l'horizon 2020.

Ce programme, doté d'un budget de 37 milliards de dirhams, permettra **d'économiser 1,4 milliard de m<sup>3</sup>** d'eau d'irrigation par an, outre les gains de productivité et de revenus pour les agriculteurs, a-t-il ajouté, estimant que le prolongement dudit plan jusqu'à 2030 "devrait réaliser une économie annuelle de 2,5 milliards de m<sup>3</sup>".

Il a réitéré l'engagement de son département à continuer à oeuvrer sur la voie de la gestion rationnelle et durable des ressources en eau, relevant que les expériences **des projets de sauvegarde d'El Guerdane et de la zone de Chtouka Ait Baha** sont "des cas d'école dans ce domaine", dont il faut tirer les enseignements.

Cette rencontre de deux jours est organisée par le ministère délégué chargé de l'eau, en collaboration avec l'Agence française de développement, dans le cadre du processus des réunions du "groupe thématique eau" qui associe les acteurs institutionnels du secteur de l'eau au Maroc aux

partenaires au développement.

Cet atelier, organisé à l'occasion de la **Journée mondiale de l'eau**, célébrée le 22 mars de chaque année, a pour objectif de partager le diagnostic de la situation actuelle et de déboucher sur des propositions concrètes visant à atteindre une gestion durable des ressources en eau souterraines au Maroc.

(Avec MAP)

Libération, 27 mars

**Le ministère délégué chargé de l'Eau compte passer outre la Cour des comptes**

**Vers le lancement de nouvelles études de reconnaissance et d'évaluation**



La loi 10-95 relative à l'eau sera mise au goût du jour. Le nouveau cadre législatif est presque finalisé et sera prêt en 2015, a annoncé un cadre du ministère délégué auprès du ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau, lors d'un atelier national sur la gestion des eaux souterraines, organisé hier à Skhirat. Selon lui, il ne s'agit nullement d'une révision ou d'une modification mais plutôt d'améliorations apportées à certaines dispositions devenues désuètes.

« Il y a certains articles qui doivent être actualisés comme c'est le cas pour les dispositions concernant le dessalement des eaux de mer ou les eaux usées. Cela ne veut pas dire que cette loi est dépassée mais quelques perfectionnements minimes s'imposent aujourd'hui », nous a précisé un cadre de la DRPE.

Pourtant, loi ou pas, tout le monde est d'accord à considérer que la question de la gestion de l'eau dans notre pays demeure alarmante voire catastrophique. Un constat qui n'a rien de nouveau puisque les experts n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme depuis les années 80. Une réalité que confirme aujourd'hui le ministère de tutelle en indiquant que nos ressources en eau sont encore confrontées à la surexploitation et à la dégradation de leur qualité. Le volume surexploité aujourd'hui est de l'ordre de 1 milliard de m<sup>3</sup> par an entraînant la baisse quasi-généralisée des niveaux piézométriques au niveau des principales nappes du pays et la réduction des débits voire l'assèchement des sources. En effet, pour les experts réunis lors de cet atelier, les maux du secteur demeurent les mêmes depuis 1995, date de la promulgation de la loi 10-95. Problèmes de gouvernance, manque de contrôle et de suivi, carence réglementaire, résistances des usagers et la liste est longue. «On a l'air de tourner en rond malgré les quelques avancées et progrès réalisés ces dernières années qui sont, du reste, insuffisants vu l'état désastreux de nos ressources hydrauliques», nous a confié un responsable d'Agence de bassins hydrauliques sous le sceau de l'anonymat.

Comment peut-on sortir du cercle vicieux? Le ministère propose d'élaborer un cadre visant le rétablissement d'un équilibre des eaux souterraines qui passe par l'amélioration des connaissances et une évaluation des ressources ainsi que la recherche des possibilités d'augmentation de la recharge naturelle des aquifères. En d'autres termes, il faut engager une nouvelle série d'études et de rapports qui vont certainement engloutir d'autres fonds publics, en ces temps de vaches maigres où le gouvernement est en train de serrer fortement la ceinture au commun des mortels. Une démarche qui ne fera pas le bonheur des juges de la Cour des comptes qui ont épinglé en 2011 le recours injustifié à l'expertise externe et aux études faites et remises sur le métier à plusieurs reprises. A ce propos, ils ont recommandé aux responsables de ce ministère de prendre les mesures adéquates afin d'éviter l'engagement d'études dont l'objet et le contenu sont similaires et de veiller à la mise en œuvre des contrôles requis avant de prononcer la réception des études commandées. Mieux, la Cour a préconisé d'exploiter au maximum les conclusions des études antérieurement commandées et réalisées.

Mais qu'en est-il des solutions déjà proposées pour mettre un terme à l'exploitation des eaux souterraines? Qu'en est-il donc des contrats de nappes? Des recharges artificielles de celles-ci? Et qu'en est-il du contrôle des prélèvements? Silence radio. Pourtant, les langues ont commencé à se délier. Pour plusieurs experts, ces mesures ont montré leurs limites. C'est le cas pour les contrats de nappe qui tardent encore à donner leurs fruits. En effet, plusieurs contraintes ont entravé une mise en application saine de cette mesure. A commencer par la difficulté de définir un contrat-type en la matière. Conçu comme accord technique et financier concerté portant sur la protection qualitative et quantitative des eaux souterraines et la mise en place d'une politique de gestion durable de l'aquifère, ses signataires éventuels ne semblent pas avoir eu la même approche concernant ces contrats. D'autant plus que le respect des engagements s'est révélé difficile à atteindre faute de mesures réglementaires.

Un constat qui en dit long sur l'absence d'une politique efficiente de l'eau au Maroc susceptible de remettre en équilibre les aquifères ou du moins à résorber leurs déficits.

Jeudi 27 Mars 2014 - Hassan Bentaleb - Source - <http://www.libe.ma>

Aujourd'hui.ma | 26-03-2014 à 04:19:00 Par [MAP](#)

### **Surexploitation des eaux souterraines : Charafat Afilal tire la sonnette d'alarme**

La surexploitation des ressources en eaux souterraines atteint aujourd'hui 1 milliard de m<sup>3</sup> par an, entraînant la baisse quasi-généralisée des niveaux piézométriques au niveau des principales nappes du pays et la réduction des débits.



[A](#) [A](#) [A](#)

Le volume surexploité des ressources en eaux souterraines atteint aujourd'hui 1 milliard de m<sup>3</sup> par an, entraînant la baisse quasi-généralisée des niveaux piézométriques au niveau des principales nappes du pays et la réduction des débits, voire l'assèchement des sources, a affirmé, mercredi à Skhirat, la ministre déléguée chargée de l'eau, Charafat Afilal. "

Les ressources en eaux souterraines sont confrontées depuis plusieurs décennies à la surexploitation et la dégradation de leur qualité. Le volume surexploité aujourd'hui est de l'ordre de 1 milliard de m<sup>3</sup> par an", a déploré la ministre, qui intervenait à l'ouverture de l'atelier national sur la gestion des eaux souterraines. Dans ce cadre, Mme Afilal a fait savoir que le territoire marocain recèle d'importantes ressources en eau souterraines, dont le potentiel naturel renouvelable est estimé à un peu plus de 4 milliards de m<sup>3</sup> par an.

"Ces ressources jouent un rôle déterminant dans le développement économique et social du pays, et assurent ainsi la quasi-totalité des besoins en eau des populations rurales, en irriguant près de 40 pc de la superficie totale irriguée", a-t-elle insisté. La ministre a, toutefois, soulevé la subsistance de faiblesses, malgré les progrès significatifs réalisés en matière de gouvernance depuis 1995, suite à la promulgation de la loi 10-95 sur l'eau. Il s'agit particulièrement, du développement des pompages au-delà des niveaux arrêtés dans les documents de planification, le système de suivi qui ne permet pas de donner des informations fiables sur les prélèvements d'eau, ainsi que la faible responsabilisation des usagers.

Face à cette situation, Mme. Afilal a assuré que la nouvelle stratégie nationale de l'eau a accordé un intérêt particulier à la gestion et la préservation de ces ressources stratégiques, notant que "la seule issue réside dans la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance", privilégiant la participation, l'implication et la responsabilisation des différents acteurs concernés, dans un cadre contractuel négocié, à savoir le contrat de nappe.

L'instauration de ce cadre devrait viser le rétablissement d'un équilibre durable des eaux souterraines, qui passe impérativement par l'amélioration de la connaissance et une évaluation réaliste des ressources renouvelables, la recherche des possibilités d'augmentation de la recharge naturelle des aquifères techniquement et économiquement faisables, ainsi que la réduction des prélèvements dans les nappes d'eau souterraines surexploitées.

Elle a, à cet égard, appelé à adopter une vision commune et partagée sur le nouveau mode de gouvernance des eaux souterraines. Pour sa part, le ministre de l'Agriculture et de la pêche maritime, Aziz Akhannouch, a fait savoir que les eaux souterraines représentent des enjeux socio-économiques majeurs pour l'eau potable, les activités industrielles et touristiques et sont primordiales pour le développement agricole de nombreuses régions du Maroc.

"Leur gouvernance est un défi majeur que beaucoup de régions doivent l'améliorer au regard de leurs responsabilités vis à vis notamment de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté", a-t-il lancé. Il s'est ainsi félicité de la politique des barrages menée par le Maroc, qui a pu le doter d'une infrastructure hydraulique et hydro-agricole solide. M. Akhannouch a déploré l'arrivée du Maroc aux limites de ses ressources en eaux conventionnelles par habitant, avec l'augmentation de sa population, soulignant que le défi majeur aujourd'hui "ne se résume plus à une simple augmentation de l'offre en eau mais devrait reposer sur une politique forte de gestion des ressources en eau".

Il a ainsi rappelé l'exemple du Plan Maroc Vert qui a mis la maîtrise et l'économie de l'eau au coeur de cette stratégie, afin d'assurer un développement agricole durable et une sécurité alimentaire. "Plus de 360.000 ha ont été équipés en goutte-à-goutte à fin 2013, alors qu'il est prévu d'atteindre plus de 410.000 ha à la fin de cette année", a-t-il annoncé. Concernant le plan national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI), M. Akhannouch a rappelé qu'il vise à moderniser les systèmes d'irrigation, à travers la reconversion à l'irrigation localisée d'une superficie de l'ordre de 550.000 ha à l'horizon 2020.

Ce programme, doté d'un budget de 37 milliards de dirhams, permettra d'économiser 1,4 milliard de m<sup>3</sup> d'eau d'irrigation par an, outre les gains de productivité et de revenus pour les agriculteurs, a-t-il

ajouté, estimant que le prolongement dudit plan jusqu'à 2030 "devrait réaliser une économie annuelle de 2,5 milliards de m<sup>3</sup>". Il a réitéré l'engagement de son département à continuer à oeuvrer sur la voie de la gestion rationnelle et durable des ressources en eau, relevant que les expériences des projets de sauvegarde d'El Guerdane et de la zone de Chtouka Ait Baha sont "des cas d'école dans ce domaine", dont il faut tirer les enseignements.

Cette rencontre de deux jours est organisée par le ministère délégué chargé de l'Eau, en collaboration avec l'Agence française de développement, dans le cadre du processus des réunions du "groupe thématique eau" qui associe les acteurs institutionnels du secteur de l'eau au Maroc aux partenaires au développement. Cet atelier, organisé à l'occasion de la journée mondiale de l'Eau, célébrée le 22 mars de chaque année, a pour objectif de partager le diagnostic de la situation actuelle et de déboucher sur des propositions concrètes visant à atteindre une gestion durable des ressources en eau souterraines au Maroc.

Menara.ma, 26 mars

### **Le Maroc joue un rôle pionnier dans le domaine des eaux souterraines dans la région méditerranéenne (Responsable au CMI)**

Skhirat, 26 mars 2014 (MAP) - Le Maroc joue un rôle pionnier dans le domaine des eaux souterraines dans la région méditerranéenne, à travers son expérience accumulée en la matière, a indiqué, mercredi à Skhirat, le Coordonnateur des programmes de l'Agence française de développement (AFD) au Centre de Marseille pour l'intégration en méditerranée (CMI), Dominique Rojat.

"Le Maroc joue un rôle pionnier dans le domaine des eaux souterraines dans la méditerranée, de par son expertise qu'il a accumulé au cours des dernières années", a assuré M. Rojat, qui intervenait lors des travaux de l'atelier national sur la gestion des eaux souterraines. Le responsable, qui a fait un exposé sur "l'approche économique sur la gestion des nappes souterraines", a mis le point sur le développement de la surexploitation des ressources en eaux souterraines, soulignant que la gestion des ressources en accès libre requiert une régulation soit centralisée, à travers notamment la limitation des autorisations de prélèvement, ou décentralisée par les usagers.

Pour sa part, Abdeslam Ziyad, de la Direction de la recherche et de la planification de l'Eau (DRPE), a fait savoir que le potentiel des eaux souterraines est estimé à un peu plus de 4 milliards de m<sup>3</sup> par an, alors que celui des eaux de surface est évalué à 18 milliards de m<sup>3</sup> par an.

Pour ce qui est du nombre de nappes, il s'établit à 130 nappes, dont 98 superficielles et 32 profondes, a-t-il ajouté.

Evoquant les problèmes auxquels sont confrontés les eaux souterraines, M. Ziyad a fait savoir qu'ils portent notamment sur l'augmentation du pompage, la réduction de recharge, la facilité de l'usage et la faiblesse du contrôle, relevant que le volume surexploité des ressources en eaux souterraines atteint aujourd'hui 1 milliard de m<sup>3</sup> par an.

A cet égard, le responsable a souligné la nécessité d'accorder la priorité à la préservation et la gestion durable des ressources en eau souterraines, et d'améliorer la gouvernance des nappes, à travers la limitation des pompages et le renforcement du contrôle.

De son côté, Abdelhafid Abdelhamid de la DEPE, a averti quant à la continuité de l'exploitation des ressources en eaux souterraines qui devrait accentuer la baisse des niveaux de nappes de 50 m dans la région de Sous-Chtouka, de 60 m dans celle de Haouz-Mejjat et de 36 m dans Fès-Meknès.

Il a, à cet égard, rappelé que le programme national de protection des ressources en eaux souterraines vise à assurer la sauvegarde de ces ressources, par la mise en oeuvre des plans d'action nécessaires à l'utilisation rationnelle desdites ressources et la gestion durable impliquant tous les acteurs concernés dans le cadre des contrats de nappe.

M. Abdelhamid a estimé que la préservation des eaux souterraines constitue désormais un levier majeur dans l'état actuel de ces ressources, relevant que les contrats de nappe constituent un engagement collectif pour la gestion d'une ressource aussi rare. Selon une étude sur la gestion de la demande en eau dans le bassin méditerranéen, cas du Souss-Massa, la demande en eau totale s'élève à 1.074 mm<sup>3</sup>, dont 994 mm<sup>3</sup> pour le secteur agricole, alors que les capacités des nappes du Souss et du Massa pour une exploitation durable ne dépassent pas en moyenne respectivement 3178 et 41 mm<sup>3</sup> par an.

Ces chiffres ont fait ressortir un déséquilibre entre l'offre et la demande en eau qui se traduit par une surexploitation des ressources souterraines et un déstockage annuel des nappes compris entre 100 et 350 mm<sup>3</sup> par an, dans le cas du Souss et près de 60 mm<sup>3</sup> par an pour la nappe de Chtouka.

Cet atelier de deux jours est organisé par le ministère délégué chargé de l'Eau, en collaboration avec l'Agence française de développement, dans le cadre du processus des réunions du "groupe thématique eau" qui associe les acteurs institutionnels du secteur de l'eau au Maroc aux partenaires au développement.

Cette manifestation, organisée à l'occasion de la journée mondiale de l'Eau, célébrée le 22 mars de chaque année, a pour objectif de partager le diagnostic de la situation actuelle et de déboucher sur des propositions concrètes visant à atteindre une gestion durable des ressources en eau souterraines au Maroc.

SO-COUV. LC.

## MAP Express

### Le volume surexploité des ressources en eaux souterraines atteint actuellement 1 milliard de m3 par an (ministre)

Mercredi, 26 mars, 2014



Skhirat – Le volume surexploité des ressources en eaux souterraines atteint aujourd’hui 1 milliard de m3 par an, entraînant la baisse quasi-généralisée des niveaux piézométriques au niveau des principales nappes du pays et la réduction des débits, voire l’assèchement des sources, a affirmé, mercredi à Skhirat, la ministre déléguée chargée de l’eau, Charafat Afilal.

“Les ressources en eaux souterraines sont confrontées depuis plusieurs décennies à la surexploitation et la dégradation de leur qualité. Le volume surexploité aujourd’hui est de l’ordre de 1 milliard de m3 par an”, a déploré la ministre, qui intervenait à l’ouverture de l’atelier national sur la gestion des eaux souterraines.

Dans ce cadre, Mme Afilal a fait savoir que le territoire marocain recèle d’importantes ressources en eau souterraines, dont le potentiel naturel renouvelable est estimé à un peu plus de 4 milliards de m3 par an.

“Ces ressources jouent un rôle déterminant dans le développement économique et social du pays, et assurent ainsi la quasi-totalité des besoins en eau des populations rurales, en irriguant près de 40 pc de la superficie totale irriguée”, a-t-elle insisté.

حجم الاستغلال المفرط للمياه الجوفية بلغ حاليا مليار متر مكعب في السنة

بواسطة أخبارنا المغربية 2014/03/26 17:26:00

أكدت الوزيرة المنتدبة المكلفة بالماء شرفات أفيلال ، اليوم الأربعاء، في الصخيرات ، أن حجم الاستغلال المفرط للمياه الجوفية بلغ حاليا مليار متر مكعب في السنة متسببا في انخفاض شبه عام لمستويات هذه المياه على مستوى الفرشات المائية في البلاد وانخفاض الصبيب وأحيانا في جفاف المصادر.

وأعربت الوزيرة ، في كلمة لها في افتتاح ورشة وطنية حول "تدبير المياه الجوفية" عن الأسف لأن "الموارد المائية الجوفية تعرف منذ عقود استغلالا مفرطا فضلا عن تدهور نوعيتها فأصبح حجم الاستغلال المفرط لهذه المياه اليوم نحو مليار متر مكعب سنويا" .

وفي هذا الإطار أشارت الوزيرة إلى أن التراب المغربي يتوفر على موارد هامة من المياه الجوفية حيث المخزون الطبيعي المتجدد يبلغ نحو أكثر من أربعة ملايين متر مكعب في السنة.

وقالت إن هذه الموارد تلعب دورا مهما في التنمية الاقتصادية والاجتماعية للبلاد وتلبي بالتالي أغلب حاجيات من الماء للسكان القروية بسقي نحو 40 في المائة من المساحة المسقية الإجمالية المسقية.

وأشارت مع ذلك إلى استمرار عدد من النواقص رغم التقدم الملموس المحقق في مجال الحكامة منذ 1995 بعد المصادقة على القانون 10-95 حول الماء. ويتعلق الأمر بالخصوص بارتفاع حجم الضخ بما يفوق المستويات المحددة في وثائق التخطيط ونظام المتابعة الذي لا يسمح بإعطاء معلومات موثوقة حول سحب المياه وكذا ضعف مسؤولية المستعملين.

وفي مواجهة هذه الوضعية أشارت السيدة أفيلال إلى أن الاستراتيجية الجديدة الوطنية للمياه منحت عناية خاصة لتدبير والمحافظة على الموارد الإستراتيجية مشيرة إلى أن المخرج الوحيد يكمن في وضع نمط جديد للحكامة يشجع المشاركة والانخراط ومسؤولية مختلف الفاعلين المعنيين في إطار تعاقدية متفاوض بشأنه أي عقد -الفرشاة. أما وزير الفلاحة والصيد البحري عزيز أخنوش فأشار من جهته إلى أن المياه الجوفية تمثل رهانات سوسيو اقتصادية كبيرة بالنسبة للماء الشروب والأنشطة الصناعية والسياحية وتعد أساسية للتنمية الفلاحة في العديد من جهات البلاد.

وشدد على أن الحكامة في هذا المجال تحد كبير يتعين على العديد من الجهات رفعه بشكل أفضل بالنظر لمسؤولياتها بخصوص الأمن الغذائي وتقليص الفقر مشيدا بالمناسبة بسياسة السدود التي ينفجها المغرب والتي مكنته من التوفر على بنية تحتية مائية وفلاحية متينة.

وأعرب عن الأسف لكون المغرب وصل لحدود موارد المائية التقليدية لكل فرد مع ارتفاع عدد السكان مشيرا إلى أن التحدي الكبير اليوم لا يتمثل فقط في زيادة العرض المتوفر من الماء بل يتمثل أيضا في سياسة قوية لتدبير الموارد المائية.

وذكر بمثال مخطط المغرب الأخضر الذي وضع التحكم في اقتصاد الماء في صلب هذه الاستراتيجية بهدف ضمان تنمية فلاحية مستدامة وأمن غذائي.

وقال إنه تم تجهيز أكثر من 360 ألف هكتار بالسقي بالتنقيط حتى نهاية 2013 بينما يتوقع أن يصل الرقم إلى 410 ألف هكتار في نهاية السنة الحالية. وبخصوص المخطط الوطني لاقتصاد مياه السقي ذكر السيد أخنوش بأنه يهدف إلى تحديث أنظمة السقي من خلال تحويل مساحة 550 ألف هكتار إلى السقي الموضعي.

وقال إن هذا البرنامج الذي خصص له 37 مليار درهم سيتمكن من اقتصاد 4 ر 1 مليار متر مكعب من مياه السقي في السنة فضلا عن زيادة في الإنتاجية ومداخل الفلاحين مشيرا إلى أن تمديد هذا المخطط حتى 2030 يمكن أن يحقق اقتصادا سنويا يقدر بـ 5ر2 مليار متر مكعب.

تجدر الإشارة إلى أن هذه الورشة التي تستمر يومين منظمة من قبل الوزارة المنتدبة المكلفة بالماء بتعاون مع الوكالة الفرنسية للتنمية في إطار اجتماعات "المجموعة الموضوعاتية للماء" والتي تجمع مختلف الجهات المؤسساتية الفاعلة في قطاع الماء بالمغرب وشركائها في التنمية. وتنظم هذه الورشة بمناسبة اليوم العالمي للماء الذي يحتفل به في 22 مارس من كل سنة وتهدف إلى تقاسم تشخيص الوضعية الحالية للموارد المائية الجوفية وتقديم مقترحات ملموسة تضمن التدبير المستدام لهذه الموارد بالمغرب.